

Lundi, 4 mars 2013

2013-03-04

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, quatre mars deux mille treize (04-03-13) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier (absent)

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Priorité en voirie - Programme TECQ ;
- 10° Chlorure de calcium - Abat poussière ;
- 11° Congrès de l'ADMQ ;
- 12° Appui au projet Pacte rural supra-local - Camp musical ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Chemin Romain Pellerin ;
- 16° Étagère pour la bibliothèque ;
- 17° Projet FDR ;
- 18° Demande de Trio Desjardins ;
- 19° Demandes d'appui de la Ville d'Amqui RE : nucléaire, eau potable ;
- 20° Peinture du camion Inter ;
- 21° Demande de la Compagnie d'assurance - Schéma de couverture de risque ;
- 22° Appui demandé par la Société canadienne du cancer pour décréter le mois d'avril *Mois de la jonquille* ;
- 23° Dégustation annuelle de vins et fromages - Chevaliers de Colomb ;
- 24° Projets Pacte rural ;
- 25° Voirie ;
- 26° Varia ;
 - 26.1° Projet Pacte rural volet supralocal (Ham-Sud) ;
 - 26.2° Appui demandé par le CSLE - campagne de mobilisation ;
 - 26.3° Demande du Centre d'action bénévoles des Sources ;
 - 26.4° Projet Pacte rural volet supralocal - Exposition et livre : Les Sources vues du ciel ;
 - 26.5° Modification du règlement d'emprunt - Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts.
 - 26.6° Offre d'emploi pour étudiants.

201303-040

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à
la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201303-041

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
d'ajournement du 11 février 2013 et qu'ils en ont pris connaissance ;

201303-042

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201303-043

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière,
déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après
mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201300094 = Dépanneur Gazébouf : essence	630.27 \$
201300095 = Hydro-Québec : éclairage de rues	229.72 \$
201300096 = annulé	
201300097 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	202.00 \$
201300098 = Michel Larrivée : 9 h pour contrat de conciergerie	135.00 \$
201300099 = Conseil Sport Loisir de l'Estrie : formation entretien des équipements récréatifs	35.00 \$
201300100 = Loisirs Saint-Adrien : commandite pour Festival Bucheron	250.00 \$
201300101 = Fondation CSSS des Sources : don	250.00 \$
201300103 = Michel Larrivée : 11 h 30 pour contrat de conciergerie	182.48 \$
201300104 = Bell Mobilité : forfait cellulaire	127.31 \$
201300105 = ADMQ : formation continue gma	1 029.03 \$
201300106 = Ministère du revenu du Québec : ajustement cotisation 2012	45.94 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FÉVRIER : 40 649.37 \$
TOTAL DES REVENUS DE FÉVRIER : 125 429.54 \$

20139043 à 46 = Maryse Ducharme : salaire	2 955.30 \$
20139047 à 50 = Dany Guillemette : salaire	2 623.80 \$
20139051 à 54 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 623.80 \$
20139055 = Claude Blain : rémunération des élus pour mars 2013	216.89 \$
20139056 = Paul Chaperon : rémunération des élus pour mars 2013	216.89 \$
20139057 = Adrien Gagnon : rémunération élus pour mars 2013	216.89 \$
20139058 = Onil Giguère : rémunération élus pour mars 2013	216.89 \$
20139059 = Stéphane Poirier : rémunération élus pour mars 2013	216.89 \$
20139060 = Claude St-Cyr : rémunération élus pour mars 2013	216.89 \$
20139061 = Pierre Therrien : rémunération élus pour mars 2013	659.45 \$
20130102 = Ghislain Richer : 2 h 30 aider le concierge à installer les portes	50.00 \$
20130110 = Mégaburo : lecture de compteur, étampes	116.17 \$
20130111 = Commission scolaire des Sommets : location locaux et	164.85 \$
20130112 = Bureau en gros : tableau, lingettes pour écran	153.40 \$
20130113 = Coop Pré-Vert : serrures, clés	117.11 \$
20130114 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 288.49 \$
20130115 = MRC des Sources : quotes-parts - versement 1 de 4	15 043.00 \$
20130115 = MRC des Sources : service inspection	1 115.65 \$
20130116 = Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux : quote-part	2 348.25 \$
20130117 = Pelletier et Picard : travaux d'électricité le 22 janvier et le 13 février au centre communautaire - salle d'archives, changé lumière face au dépanneur et en face du 1563 Principale, travaux relié au rénovation (soumission 03-304)	2 872.32 \$
20130118 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	922.59 \$
20130119 = Pierre Therrien : comp.cellulaire, frais de déplacement	166.20 \$
20130120 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	363.60 \$
20130121 = Société de l'assurance automobile : immatriculation des véhicules	5 198.46 \$
20130122 = Industrie Canada : renouvellement licence radio	311.00 \$
20130123 = Ville d'Asbestos : inscriptions (fermières, natation)	301.45 \$
20130124 = Gaëtan Larrivée : cartouche d'encre pour la bibliothèque	35.15 \$
20130125 = Fortin Sécurité Médic : achats divers pour garage	82.21 \$
20130126 = Equipements Lemay : carburateur, bougie, ouvrage	63.10 \$
20130127 = Commission des transports : inscription des véhicules	64.75 \$
20130128 = Laurentide re/sources : collecte organiques et inorganiques	71.41 \$
20130129 = Coop Ham-Nord : tubes fluorescents, hotte cuisinière, silicone, marrette, paires de gants gris	193.56 \$
20130130 = Laboratoires d'analyses SM : analyses pour réseau d'égout	127.74 \$
20130131 = Aréna Connie-Dion : inscriptions hockey mineur	2 684.22 \$
20130132 = Services Mécaniques RSC : antigel, lave vitre, tie rap, collet, huile hydraulique, fittings, rel valve, câble morse, poignée, fil hose retour + succion, collet, hydraulique, crédit	1 437.65 \$
20130133 = JN Denis : Fitting, hose hydraulique, huile hydraulique, kit hose lave-vitre, lumière led, kit de lumière, adaptateur, prestone	1 232.53 \$
20130134 = Charest International : valve, raccord, ensemble pour Inter	393.99 \$
20130135 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	4 466.56 \$
20130136 = Sidevic : étain, meule, floor jack, jobber drill, bolts, e-clip, cable,	685.33 \$
20130137 = Robitaille Equipement : pointe carbure, lame d'aile pour Sterling, lame carbure, plaque chrome	4 161.23 \$
20130138 = Suspension Victo : switch, connecteur, réservoir, ampoule, combo-b	398.45 \$
20130139 = FTD : peinture	104.07 \$
20130140 = Quincaillerie N.S. Girard : essence	139.00 \$
20130141 = Air Liquide : gas ace23 et gas oxy44	49.19 \$
20130142 = Corporation Sun Média : cahier Yvon Vallières	189.71 \$
20130143 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	344.40 \$
20130144 = Placements MacKenzie : reer	80.00 \$
20130145 = Ministère de la Justice : infraction - tracteur à pelouse pas immatriculé	447.00 \$
20130146 = Fond de l'information foncière : avis de mutation	3.00 \$
20130147 = Gesterra : enfouissement	914.73 \$
20130148 = Michel Larrivée : 9 h 30 contrat de conciergerie	142.50 \$

20130149 = Michel Larrivée : 30 h contrat de conciergerie	450.00 \$
20130150 = Petite caisse : timbres et réception	300.00 \$
20130151 = Garage Leroux et Frères : main d'œuvre, relay,	669.43 \$
20130152 = Desroches, Groupe Pétrolier : mazout, diesel	2 025.04 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion Inter	3 832.61 \$
	<hr/>
	72 861.67 \$

201303-044

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

PRIORITÉ EN VOIRIE - PROGRAMME TECQ

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

CHLORURE DE CALCIUM - ABAT POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite auprès de quatre entreprises ainsi que le Service d'achat pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre soumissions ;

201303-045

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Sel Warwick au montant de 399 \$ du ballot de sel (36) livré et épandu.

Adoptée

CONGRÈS DE L'ADMQ

201303-046

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la directrice générale et secrétaire-générale soit autorisée à s'inscrire au congrès de l'ADMQ. Les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas seront entièrement défrayés par la Municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée.

APPUI AU PROJET PACTE RURAL VOLET SUPRALOCAL CAMP MUSICAL

201303-047

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le Camp Musical au pacte rural volet supra-local pour un montant total de 19 400 \$.

Adoptée

CHEMIN ROMAIN PELLERIN

Un retour sera fait dans le dossier à la prochaine assemblée.

ÉTAGÈRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme ira voir l'ameublement disponible dans les locaux de la Caisse Desjardins des Métaux Blancs pour voir s'il y a des étagères de disponible.

PROJET FDR

201303-048

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet et retient l'option 1 du projet FDR.

QUE le coût total pour réaliser ces travaux a été estimé par Groupe Hémisphères à 16 000 \$.

QU'une demande soit effectué auprès de la CRÉ Estrie pour recevoir le financement restant dans le projet d'Amélioration de l'écoulement des eaux.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'estimation budgétaire et mandate la firme Groupe Hémisphères pour la surveillance du chantier, planification, dépenses et attestation de conformité.

Adoptée

TRIO DESJARDINS ÉTUDIANTS

201303-049

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de participer financièrement au programme pour l'emploi étudiant pour un montant de 1 000 \$ pour l'année 2013.

Adoptée

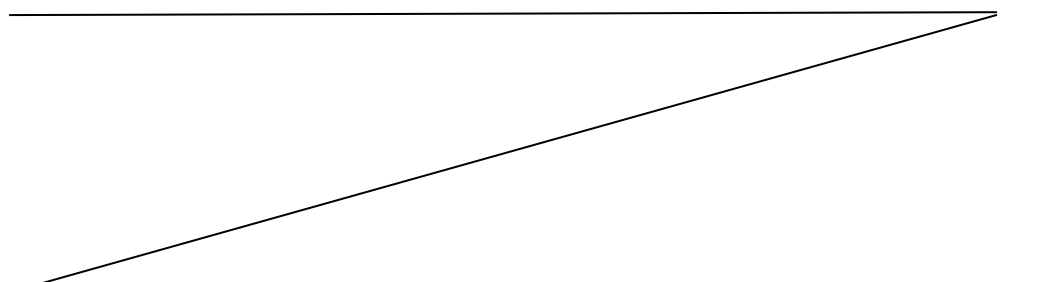
RÉSOLUTION SUR LA FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE ET MILITAIRE AU QUÉBEC : DE L'EXPLORATION DE L'URANIUM À LA GESTION PERMANENTE DES DÉCHETS RADIOACTIFS

CONSIDÉRANT QU' il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec ;

CONSIDÉRANT QU' il y a diverses activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir ;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent quatre-vingt-cinq pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine ;

- CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs, sous-produits naturels de l'uranium, qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium ;
- CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années ;
- CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium ;
- CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire ;
- CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium ;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes ;
- CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires ;
- CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars ;
- CONSIDÉRANT QU' une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008 ;



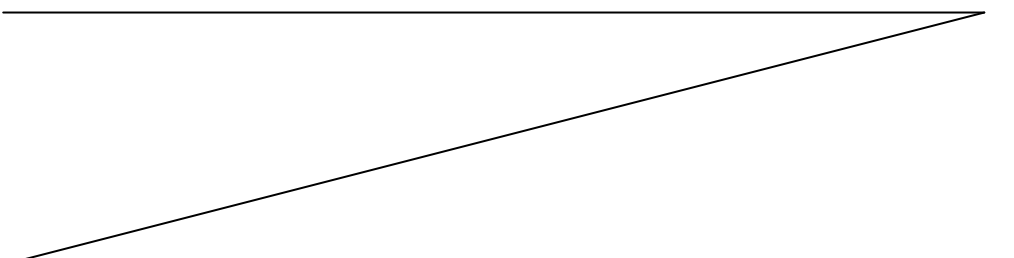
- CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature ;
- CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de *l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation*, anciennement connu sous le nom de *Global Nuclear Energy Partnership (GNEP)*, où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée ;
- CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires ;
- CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créé dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains ;
- CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium ont été interdites en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis) ;
- CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Isthee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE *l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War*, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium ;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire ;

201303-050

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

- Que la Municipalité de Saint-Adrien appui la Ville d'Amqui dans ses démarches demandant de décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie, le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et de rendre ce moratoire permanent par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse ;
- Que la Municipalité de Saint-Adrien appui la Ville d'Amqui dans sa demande au gouvernement du Québec d'assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et au démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- Que la Municipalité de Saint-Adrien appui la Ville d'Amqui dans sa demande au gouvernement du Québec de favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité ;
- Que la Municipalité de Saint-Adrien appui la Ville d'Amqui dans sa demande au gouvernement du Québec d'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergies douces, renouvelables, non hydrauliques comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec ;
- Que la Municipalité de Saint-Adrien appui la Ville d'Amqui dans sa demande au gouvernement du Québec de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. » ;
- Que la Municipalité de Saint-Adrien appui la Ville d'Amqui dans sa demande au gouvernement du Québec d'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2005 ;



- Que la Municipalité de Saint-Adrien appui la Ville d'Amqui dans sa demande au gouvernement du Québec d'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

Adoptée

PÉTITION CONTRE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT QUE la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité ;

CONSIDÉRANT QUE nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure étant illégale en contrevenant à la Charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds public (99 % de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

201303-051

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appui la position de la Coalition eau secours, de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine et du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond dans le cadre de ce dossier ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable ;

Adoptée

LE SORT DU NUCLÉAIRE AU QUÉBEC : "UN CHOIX DE SOCIÉTÉ "

- CONSIDÉRANT QUE les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irréversibles sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains ;
- CONSIDÉRANT QUE l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduit à la prolifération des armes nucléaires ;
- CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années ;
- CONSIDÉRANT QUE les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains ;
- CONSIDÉRANT QU' un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie ;
- CONSIDÉRANT QUE la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2,500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion ;
- CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir des déchets radioactifs de combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir les dits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature ;

CONSIDÉRANT le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et François, a participé à des discussions internationales ou l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients ;

CONSIDÉRANT QU' une motion visant à interdire un territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008 ; (1)

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux États-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions ; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance ; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliards de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire ;

201303-052

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte la présente résolution et qu'elle engage le Gouvernement du Québec à :

A) Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2 ;

B) Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassement de réacteurs nucléaires; par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales ; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois ;

C) Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou d'ailleurs dans le monde ;

D) Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'on fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse ;

E) Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec ;

Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :

1) D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire ;

2) D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec ;

3) De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs ;

4) D'insérer dans le schéma d'aménagement de la municipalité les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur son territoire.

Adoptée

PEINTURE - CAMION INTER

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la Loi sur la Sécurité incendie, L.R.Q., chapitre S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre et l'acheminement des ressources, accompagnant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été adopté par le conseil de la MRC des Sources, le 16 janvier 2012, en vertu de la résolution 2012-01-7890 ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités a participé à l'élaboration de son plan de mise en œuvre, relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par la MRC des Sources ;

201303-053

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien approuve le plan de mise en oeuvre, relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que préparé et adopté par la MRC des Sources.

Adoptée

**APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL
*MOIS DE LA JONQUILLE***

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

201303-054

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Onil Giguère

Et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

DÉGUSTATION ANNUELLE DE VINS ET FROMAGES DES CHEVALIERS DE COLOMB

Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas donner suite à cette invitation.

PROJET PACTE RURAL EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

201303-055

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le maire, Pierre Therrien au Pacte rural pour un montant total de 12 500 \$ soit 10 000 \$ financé par le Pacte rural et 2 500 \$ financé par la municipalité. Le projet consiste à construire un gazébo ouvert sur les côtés attenant aux installations du parc Serge-Picard pour ces activités de type communautaires et culturelles ainsi que l'ajout de fleurs, de paillis au centre du village, aux deux entrées du village, etc.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

201303-056

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le maire, Pierre Therrien au Pacte rural pour un montant total de 12 000 \$ soit 8 845 \$ financé par le Pacte rural et 3 155 \$ financé par la municipalité. Le projet consiste à une vaste campagne de sensibilisation sur le compostage dans la municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL ACHAT LOCAL ET MARCHÉ PUBLIC

201303-057

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Vincent Marcoux au Pacte rural pour un montant total de 8 900 \$ soit 7 120 \$ financé par le Pacte rural et 1 780 \$ financé par le Comité de développement. Le projet comprend :

l'embauche d'un superviseur qui s'occupera de la culture des fruits et légumes ainsi qu'un employé de soutien, des achats d'intrants et d'équipements spécialisés, de l'amélioration du terrain, de la location d'équipements spécialisés ainsi que de la promotion. Tous les produits seront vendus à la population via un kiosque ouvert le samedi matin.

Adoptée

**PROJET PACTE RURAL
AGENT DE DÉVELOPPEMENT 2013**

201303-058

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Vincent Marcoux au Pacte rural pour un montant total de 8 000 \$ soit 6 400 \$ financé par le Pacte rural et 1 600 \$ financé par le Comité de développement. Le rôle de l'agent est de mettre en place les actions concrètes du plan directeur adopté par la municipalité en juillet 2008 ainsi que le plan d'action d'Inode dont les projets de conversion de l'église, du marché public et des services de proximités.

Adoptée

**PROJET PACTE RURAL
ÉGLISE SAINT-ADRIEN**

201303-059

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Vincent Marcoux au Pacte rural pour un montant total de 1 250 \$ soit 1 000 \$ financé par le Pacte rural et 250 \$ financé par le Comité de développement. Des rencontres seront organisées avec la population afin de rendre compte de l'avancement des démarches et surtout obtenir le pouls de la population quant à un éventuel changement de vocation de l'Église.

Adoptée

**PROJET PACTE RURAL
AMÉLIORATION DES OUTILS DE COMMUNICATION
(INTERNET)**

201303-060

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Vincent Marcoux au Pacte rural pour un montant total de 3 000 \$ soit 2 400 \$ financé par le Pacte rural et 600 \$ financé par le Comité de développement. Le projet consiste à améliorer les outils de communication via le site internet de la municipalité. Différents points seraient valorisés tels que : parc Immobilier et publiciser les opportunités d'établissement ; promotion du festival et de la caravane du bûcheron ; informations municipales ; publier le bulletin le bûcheux et le journal tou-cha-tou (avec photos et vidéos), etc.

Adoptée

**PROJET PACTE RURAL
PROJET ÉDUCATIF (ÉCOLE)**

201303-061

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le directeur de l'École Notre-Dame de Lourdes, Alexandre Néron au Pacte rural pour un montant total de 9 800 \$ soit 7 840 \$ financé par le Pacte rural et 1 960 \$ financé par l'École Notre-Dame de Lourdes. Le projet éducatif possède six visions soit la participation, la coopération, la co-éducation, l'engagement, l'autonomie et le dynamisme.

L'objectif est de faire vivre aux enfants des activités d'apprentissage stimulantes, faisant appel à leur créativité. Les élèves y développent leur motivation et leurs aptitudes à apprendre. Afin de valoriser deux des principes soit la coopération et le dynamisme, l'école souhaite utiliser les nouvelles technologies ainsi que des nouveaux modules de jeux afin d'offrir aux élèves des activités intellectuelles, motrices et physiques.

Adoptée

VOIRIE

Rien de spécial à signaler dans le dossier voirie.

**PROJET PACTE RURAL VOLET SUPRALOCAL
(MONT HAM)**

201303-062

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le Développement du Mont Ham au pacte rural volet supra-local pour la construction d'un abri pour ranger des équipements.

Adoptée

**« APPUI A LA MISE EN PLACE DU FONDS D'INVESTISSEMENT
DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ESTRIE (FIÈRE) »**

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives ;

201303-063

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Claude Blain

Et résolu unanimement

QUE LA MUNICIPALITE :

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;

2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs (FIÉRE)* dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales ;
4. Transmettre une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

Adoptée

DEMANDE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLES DES SOURCES

201303-064

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de participer à une activité de la Semaine des popotes roulantes qui aura lieu du 17 au 23 mars 2013.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de payer les repas des bénéficiaires de la popote le mardi 19 mars prochain pour un montant de ± 30 \$.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL VOLET SUPRALOCAL EXPOSITION ET LIVRE : LES SOURCES VUES DU CIEL

201303-065

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par Le P'tit Bonheur de Saint-Camille au pacte rural supra-local pour un montant total de 27 566 \$.

Adoptée

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE

201303-066

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts à modifier le règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion citerne

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'augmentation au montant de 75 000 \$.

Adoptée

**OFFRE D'EMPLOI ÉTÉ 2013
POUR ÉTUDIANTS**

201303-067

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme, envoie
l'offre d'emploi pour l'entretien des pelouses durant la période estivale 2013.

QUE les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae
avant le 1er avril 2013.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201303-068

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

